Wilsonart 1700/1701 Adhesive

Fiche de données de sécurité

Préparée conformément au règlement canadien sur les produits dangereux (DORS/2015-2017) (SIMDUT 2015)

Date d'émission: 08/22/2016 Date de révision: 08/28/2015 SDS# 19965 Version: 3

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Wilsonart 1700/1701 Adhésive

Forme du produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Adhésif pour stratifié

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Wilsonart LLC
P.O. Box 6110
Temple, TX 76503-6110
Informations téléphone: 800-433-3222 (USA)

En cas de contact d'urgence CHEMTREC (international): 703-527-3887

Fournisseur Canadien:

Wilsonart Canada
380 Courtney Park Dr. East, Unit A
Mississauga, Ontario L5T 2S5
905-565-7855

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC: (800) 424-9300

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-CAN

Flam. Liq. 2 H225
Skin Sens. 1 H317

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-CAN

Pictogrammes de danger (GHS-CAN) :

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (GHS-CAN) : **Danger**

Mentions de danger (GHS-CAN) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS-CAN) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des flammes nues, des étincelles. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
P321 - Traitement spécifique (voir instructions de premiers soins sur cette étiquette)
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la poudre d'extinction sèche, du dioxyde de carbone (CO_2), de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CAN)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
tert-Butyl acetate	(CAS No) 540-88-5	57.22
Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)-	(CAS No) 98-56-6	7.78

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si la respiration est touchée. Si la respiration est difficile, mettre sous oxygène.

Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les vêtements) : Enlever les vêtements touchés et laver toute la peau exposée à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se manifeste ou persiste, consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. Si une douleur, des clignements ou une irritation se manifestent ou persistent, consulter un médecin. Continuer à rincer.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche soigneusement. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut causer une irritation gastro-intestinale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Une décharge statique peut servir de source d'ignition pour ce produit.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement. Empêcher l'exposition humaine à l'incendie, aux vapeurs, à la fumée et aux produits de la combustion.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Rester du côté d'où vient le vent. Aérer la zone. Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Éviter la formation de vapeur. En cas de déversement, se méfier des surfaces et des planchers glissants. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un équipement de protection comme celui décrit à la section 8.

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : En cas d'urgence, respirateur à adduction d'air. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Éliminer les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement de protection approprié. Ventiler la zone. Fermer la source de la fuite seulement si cela peut se faire sans danger. Absorber avec une matière absorbante et placer dans des récipients étanches pour une élimination adéquate.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Utiliser une ventilation adéquate et éviter un contact répété ou prolongé avec la peau. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Interdiction de fumer dans la zone de stockage. Versé solvant peut être glissante.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Isoler des comburants, de la chaleur, des étincelles, de l'équipement électrique et des flammes nues. Les récipients fermés peuvent exploser en cas d'exposition à une chaleur extrême. Store in a cool dry place. Interdiction de fumer dans la zone de stockage. Ne pas stocker avec des acides ou des comburants. L'installation électrique dans l'aire de stockage doit être conçue pour les liquides inflammables.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs OEL territoriales/provinciales situées dans:

Alberta: Occupational Health and Safety Code, 2009
British Columbia: Occupational Health and Safety Regulation Guideline, 2016
Northwest Territories: Occupational Health and Safety Regulations, 2015
Nunavut: Consolidation of Occupational Health and Safety Regulations, 2016
Ontario: Occupational Health and Safety Act, Regulation 833
Quebec: Regulation Respecting Occupational Health and Safety, S-2.1, r. 13
Saskatchewan: The Occupational Safety and Health Regulations, 1996
Yukon: Occupational Health and Safety Act RSY 2002, c.159; amended by SY 2005, c.4; SY 2009, c.21; SY 2010, c.12
New Brunswick: ACGIH values (1997 version)
Manitoba; Newfoundland and Labrador; Nova Scotia; Prince Edward Island: ACGIH (version actuelle)

Tert-Butyl acetate (540-88-5)	
Alberta	200 ppm; 950 mg/m³ TWA
British Columbia	200 ppm TWA
Manitoba	200 ppm TWA
New Brunswick	200 ppm TWA; 950 mg/m3 TWA
Newfoundland and Labrador	200 ppm TWA
Northwest Territories	200 ppm TWA; 250 ppm STEL
Nova Scotia	200 ppm TWA
Nunavut	200 ppm TWA; 250 ppm STEL
Ontario	200 ppm TWA; 300 ppm STEL
Prince Edward Island	200 ppm TWA
Quebec	200 ppm; 950 mg/m³ TWA
Saskatchewan	200 ppm TWA; 250 ppm STEL

Yukon	200 ppm, 950 mg/m³ TWA 250 ppm, 1180 mg/m³ STEL

Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)	
Alberta	Limite d'exposition professionnelle non établie
British Columbia	Limite d'exposition professionnelle non établie
Manitoba	Limite d'exposition professionnelle non établie
New Brunswick	Limite d'exposition professionnelle non établie
Newfoundland and Labrador	Limite d'exposition professionnelle non établie
Northwest Territories	Limite d'exposition professionnelle non établie
Nova Scotia	Limite d'exposition professionnelle non établie
Nunavut	Limite d'exposition professionnelle non établie
Ontario	Limite d'exposition professionnelle non établie
Prince Edward Island	Limite d'exposition professionnelle non établie
Quebec	Limite d'exposition professionnelle non établie
Saskatchewan	Limite d'exposition professionnelle non établie
Yukon	Limite d'exposition professionnelle non établie

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Procurer une ventilation générale et locale par aspiration adéquate. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser un matériel antidéflagrant avec des matériaux inflammables. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection.

Protection des mains : Utiliser des gants qui résistent à la nature chimique de ce produit en cas de contact prolongé ou répété. Les gants doivent être classés sous la norme EN 374 ou la norme ASTM F1296. Nous suggérons les matériaux suivants pour les gants : néoprène, caoutchouc de nitrile/butadiène, polyéthylène, l'alcool éthylvinylique stratifié PVC ou le vinyle.

Protection oculaire : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes de protection chimique et un écran facial, en cas de possibilité de contact oculaire du fait de la pulvérisation de liquide ou de particules atmosphériques.

Protection de la peau et du corps : Porter des manches longues et de l'ÉPI/combinaisons imperméables aux produits chimiques pour minimiser l'exposition du corps.

Protection des voies respiratoires : Utiliser un masque à poussière/particules homologué NIOSH (ou autre norme nationale équivalente). Quand des vapeurs, un brouillard ou une poussière dépassent les PEL ou autres LEMT applicables, utiliser un équipement de protection respiratoire homologué NIOSH.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide rouge ou blanc cassé
Couleur	: Rouge ou blanc cassé
Odeur	: Solvant organique
Seuil Olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 3,3 °C Seta coupelle fermée (38 °F)
Température d'auto-inflammation	: 518 °C Tertiary Butyl Acetate (964 °F)
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Supérieure à l'air
Densité relative	:	0,92
Masse volumique	:	7,7 lb/gal
Solubilité	:	Eau: Non soluble dans l'eau
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Log Kow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	0,9 - 10,5 vol % (LEL - Parachlorobenzotrifluoride; UEL - Parachlorobenzotrifluoride)

9.2. Autres informations

Autres propriétés	:	% Volatile: 64%.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'utilisation et de stockage comme celles recommandées à la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2). Divers hydrocarbures. Les composés chlorés et fluorés.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé

tert-Butyl acetate (540-88-5)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2230 mg/m³ 4 h

Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- (98-56-6)	
DL50 orale rat	13 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 2 ml/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	33 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	:	Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/lésions après contact oculaire	:	Un contact direct avec les yeux causera probablement une irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	:	Peut causer une irritation gastro-intestinale.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Wilsonart 1700/1701 Adhesive	
Persistance et dégradabilité	Le produit n'est pas biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Ne pas rejeter dans les systèmes municipaux d'eaux usées sans un permis des autorités chargées de la lutte antipollution. Aucun rejet dans les eaux de surface n'est permis sans un permis du NPDES.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas permettre le rejet du produit dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du TDG

Description document de transport : UN1133 Adhésif, contenant liquides inflammables, 3, II

N° ONU (TDG) : 1133

TDG NA no. : UN1133

Transport de Marchandises Dangereuses (TDG) : Adhésif, contenant liquides inflammables

Classe (TDG) : 3 - Classe 3 - Liquide inflammable et combustible, 49 CFR 173.120

Étiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquide inflammable

Groupe d'emballage (TDG) : II - Danger Moyen

TMD Limitation des quantités pour les aéronefs/services ferroviaires de voyageurs (49 CFR 173.27) : 5 L

TMD Limitation des quantités pour les avions-cargos seulement (49 CFR 175.75) : 60 L

TDG Emplacement d'arrimage : B - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » sur un navire-cargo ou un navire mixte qui transporte un certain nombre de passagers limité au plus élevé entre un nombre de 25 passagers et un passager par chaque trois mètres de la longueur totale du navire; et (ii) « sur le pont seulement » de navires à passagers sur lesquels le nombre de passagers indiqué dans le paragraphe (k)(2)(i) de la présente section est dépassé

Indications complémentaires

Autres informations : **Exception de quantité limitée** - liquides inflammables dans le groupe d'emballage II, emballage intérieur n'excédant pas 5,0 l (1,3 gal) de capacité nette chacun, 172.102 exception 149, emballé dans un emballage extérieur résistant.

Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Règlements Fédéraux Canadiens

Wilsonart 1700/1701 Adhésive
Toutes les substances chimiques présentes dans ce produit sont inscrites dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES) du Canada ou sont exemptes

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	:	Révision 1.0: SDS nouvelles créées
Date de révision	:	08/22/2016
Autres informations	:	Auteur: LMG

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.